



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°271 du 13 juillet 2017

SOMMAIRE

- **Présentation des comptes et rapport financier 2016**
Conseil Syndical National du 27 juin 2017
par Sophie Toussaint-Leroy, trésorière nationale
- **Compte rendu de la CNSPH du CNRS du 27 juin 2017**
- **Compte rendu de la Commission Nationale de Mobilité (CNM) CNRS**
du 5 juillet 2017

Présentation des comptes et rapport financier 2016

Conseil Syndical National du 27 juin 2017

Par Sophie Toussaint-Leroy, trésorière nationale

Les documents cités dans le texte (graphiques, tableaux, bilans et comptes de résultat) distribués au CSN au sont disponibles sur demande au syndicat national à Villejuif.

Avant d'aborder le bilan financier à proprement parler, je voudrais faire un point sur les adhésions et les rentrées de cotisations.

Vous avez dans la pochette « Présentation du bilan financier » une série de documents sur l'état de syndicalisation : tableaux sur l'évolution des effectifs et cotisations sur 10 ans et détail des effectifs par section : actifs et retraités. Vous trouverez également des graphiques sur les effectifs, les adhésions et résiliations, la répartition par corps et genre, le ratio actifs retraités et l'évolution du nombre de FNI et timbres sur 10 ans.

Sur l'état d'organisation et trésorerie, on constate une baisse du nombre des adhérents : 1406 (chiffre équivalent à celui de l'année 2010). Les 89 nouvelles adhésions n'ont pas compensé les 108 démissions enregistrées dans l'année.

Les principaux motifs connus de démission sont :

En premier, le départ à la retraite : 27 adhérents n'ont pas souhaité maintenir leur adhésion après la fin de leur activité professionnelle.

Le deuxième motif est l'absence de cotisations, parfois depuis plusieurs années malgré les relances des trésoriers de section et du national : en 2016 cela concerne 19 adhérents.

Le troisième motif est le départ de l'EPST, cela concerne 17 adhérents qui ont rendu leur carte car leur contrat au CNRS a pris fin ou parce qu'ils sont partis en détachement dans un autre établissement.

Le nombre de départs pour motif de désaccord avec les orientations du syndicat est faible et stable depuis trois ans.

Enfin, 6 camarades sont décédés.

Pour la deuxième année consécutive, la diminution du nombre d'adhérents a entraîné une baisse de près d'1% du montant des cotisations perçues.

En comparaison avec 2015, le nombre des adhérents au PAC (prélèvement automatique des cotisations) a diminué de plus d'un point, passant de **1232 à 1218**. Le montant des cotisations au PAC a diminué dans les mêmes proportions.

Entre 2015 et 2016, le nombre des adhérents payant leur cotisation manuellement a diminué de **193 à 188**.

Le nombre total de FNI a diminué de 1%, et le rapport timbres/FNI a légèrement baissé, il faut donc poursuivre l'effort pour faire rentrer les cotisations manuelles.

La mise à jour des indices des adhérents permettrait de limiter la baisse du montant des rentrées de cotisations. Ce qui implique l'envoi au syndicat national des cartes d'adhésion réactualisées. Fin 2016, seuls 479 adhérents avaient renvoyé leur carte d'adhésion de l'année, soit seulement un tiers. Pour information, le nombre des cartes d'adhésion 2017 reçues au national s'élève à ce jour à 368 sur 1398 soit un quart de l'effectif.

L'effectif des adhérents actifs a diminué de 55 entre 2015 et 2016. Il est important d'inverser la tendance et de faire davantage de nouvelles adhésions.

Un petit rappel sur la répartition des cotisations : 10% restent aux sections, et 90% reviennent à la trésorerie nationale. Sur ces 90%, le syndicat reverse les contributions à la Confédération, l'UGICT, l'UFSE, la FERC, et le champ territorial, via Cogetise. Pour 2016, ces reversements représentent près de 49% du montant des cotisations reçues par le syndicat national. Seule la part qui reste au syndicat après les reversements Cogetise apparaît au bilan.

Passons maintenant au bilan financier.

Vous avez dans vos pochettes les bilans et comptes d'exploitation du syndicat national, des sections et le bilan consolidé (national + sections). Vous avez également un récapitulatif des dépenses sur crédits sociaux CNRS.

Commençons par le **bilan consolidé** (premier tableau en bleu):

Le compte de résultat 2016 fait état d'un **excédent de 30 287 €**, malgré une baisse du montant des cotisations de 1326 €. Les années sans congrès sont toujours excédentaires, tant pour le syndicat national que pour les sections.

Prenons maintenant le bilan des sections (deuxième tableau en jaune):

Il fait état d'un excédent de **17 774 €**

Les principales recettes proviennent des cotisations et des subventions, elles sont en légère baisse par rapport à 2015 :

Le montant des **cotisations** qui revient aux sections est de 32 068 €, en baisse de 154 €.

Le montant des **subventions** passe de 22 520 à 22574 €, soit une hausse de 54 €. Trois sections/régions bénéficient de subventions :

La section INSERM pour 14094 €, la région Provence pour 5780 €, et la région Bretagne Pays de Loire pour 2700€.

Les **dépenses** sont, par ordre d'importance :

Les **frais de mission et réception**, qui concernent l'activité syndicale locale, sont en hausse par rapport à 2015, passant de **12 790 € à 13 067 €**.

La section qui a le plus de frais de mission est la section nationale INSERM : 5 541 €, car les déplacements pris en charge concernent les militants sur tout le territoire.

Les frais bancaires, d'un montant de 4 141 € sont en diminution. C'est en partie lié à la diminution du nombre d'opérations de prélèvement des cotisations, facturées à 25 centimes l'unité, et à une vigilance accrue au niveau du syndicat national pour limiter les frais liés aux impayés (nous alertons systématiquement les trésoriers et prenons contact avec les adhérents afin de suspendre le prélèvement pour éviter de vider davantage les comptes de camarades qui peuvent traverser une période difficile sur le plan financier). Un rejet de PAC est facturé 6,12 € au syndicat, et souvent bien plus cher par les banques des adhérents.

Vient ensuite **l'achat de petit équipement, fournitures de bureau et photocopies (2529€)**, en légère hausse. Il s'agit de frais de tirage de tracts, de téléphonie, de consommables informatiques et de dépenses de papeterie.

Ensuite on trouve les **frais de formation et journées d'études : 2315 €**. Ce poste est en hausse, principalement car la section de Lille a pris en charge 1245 € de frais pour régler les repas des stagiaires et l'hébergement des formateurs, lors de la formation animée par Daniel Steinmetz et Michel Pierre en janvier 2016.

Viennent ensuite **les frais de presse, documentation : 1510 €**, pour les abonnements à Vie Nouvelle, la Nouvelle Vie Ouvrière (NVO), le Peuple.

Les frais de justice (1008 €) concernent la section de Gif 180 € de conseil juridique pour un agent en procédure de licenciement et la section IRD 828 € de frais d'avocat pour un dossier MGEN et un dossier CHSCT.

Les Dons internes de 1775 € concernent la participation des sections aux frais de justice payés par le national : 1200 € de la section de Nantes, 400€ de la section Lorraine et 75€ de Jussieu.

Par ailleurs, la section « Isolés RP » a fait un don de 100 € vers la section de l'IRSTEA.

Les frais postaux et de téléphone : 985 € sont en baisse continue depuis 2012.

Les 600 € de dons aux organismes correspondent tous à des dons des sections à la confédération de soutien aux grévistes dans le cadre du mouvement sur la loi Travail.

Abordons maintenant le bilan du syndicat national (troisième tableau en vert)

Les recettes du syndicat national proviennent des cotisations, de la contribution de l'INSERM, des apports des sections au national, et de la contribution de l'UFSE aux frais de formation.

Par ailleurs, dans le cadre du droit syndical, le CNRS met à disposition du syndicat, en plus des locaux, une allocation annuelle de 30 240 € hors taxes. Il s'agit d'un droit de tirage sur des crédits de subvention d'Etat, gérés par la Délégation régionale Paris-Villejuif. Ces crédits n'entrent donc pas dans le bilan comptable. Nous en reparlerons plus tard.

Voici le détail des principales recettes, par ordre d'importance :

Les cotisations, dont le montant de **147 511 €** est en baisse de 1171 € par rapport à 2015, et -2804 € par rapport à 2014.

L'apport de la section INSERM est, comme les années précédentes, de 6000€, en tant que participation aux frais de fonctionnement du siège national à Villejuif.

Les 1675 € de **dons internes**, correspondent à la participation de trois sections aux collectes pour les actions de justice lancées par le syndicat.

La rubrique **remboursement de formations syndicales**, **1394 €**, correspond à la participation annuelle versée par l'UFSE pour le montage de nos actions de formation. Cette subvention annuelle est en diminution (- 20% sur deux ans). Ce montant est faible, en comparaison avec l'investissement réel du syndicat pour la formation des adhérents et militants, de plus de 12 000 € en 2016.

Pour ce qui concerne les dépenses au niveau national :

Les dépenses s'élèvent à **149 338 €**.

Je reprends par ordre d'importance les principaux postes de dépenses :

En premier, les **frais de personnel**, soit **90 326 €**, représentent **60%** des dépenses 2016.

Vient ensuite le **poste frais de missions** (déplacements et hébergement), soit **40 019€** et **27 %** des dépenses.

Ce poste est en diminution de 3646 € par rapport à 2015, grâce au fait que les frais de déplacement et d'hébergement des membres du Bureau national sont moins élevés qu'en 2015. Le Bureau national s'est réuni en tout quarante-six fois à Villejuif. L'usage systématique de la visio-conférence limite les frais de déplacement. L'acquisition fin 2016 d'un nouveau matériel a permis d'améliorer les conditions techniques des visio-conférences, et d'en simplifier l'utilisation.

Concernant les instances statutaires : nous avons tenu deux Conseils syndicaux nationaux, cinq Commissions exécutives, une Conférence nationale chercheurs, une Conférence nationale retraités, ainsi que deux Commissions financières de contrôle.

Nous avons également organisé des réunions de militants nationaux : élus de CAP, nouveaux élus au Comité national et élus au CA du CAES.

Des camarades du Bureau national se sont déplacés pour animer des assemblées générales ou des réunions à Strasbourg, Nice, Grenoble, Lyon et Montpellier.

Enfin, des camarades ont participé aux congrès de Sud-Recherche-EPST en mars, au Congrès confédéral en avril, à ceux de la CGT-Culture et de la CGT-Inra en octobre, au Conseil syndical fédéral des retraités en novembre et au Congrès de la FERC en décembre.

En troisième position, vient le poste **formation syndicale** qui **s'élève à 9757€** soit près de **7%** des dépenses. En plus des deux journées d'étude, le syndicat a financé des stages de formation, animés par Daniel Steinmetz et Michel Pierre à Lille, Montpellier et Paris, pour une quarantaine de stagiaires. Seize camarades ont suivi des formations organisées par l'UGFF sur les CHSCT, les instances médicales et le statut, et par la FERC sur les CAP.

Enfin, en quatrième position, les frais de justice, **4610 €** en 2016, soit **3%** des dépenses, dans le cadre

- de la défense d'un camarade attaqué en diffamation pour avoir critiqué l'activité d'une secte dans son université,
- du recours juridique d'un adhérent concernant un refus de reprise d'ancienneté,

- et pour la participation du SNTRS au recours en Conseil d'Etat fait par la FERC concernant le calcul des droits syndicaux, afin qu'ils soient établis sur le périmètre du Ministère de l'enseignement supérieur et la recherche et non sur le périmètre de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur et recherche.

Je ne détaille pas les autres frais de fonctionnement courant, d'un montant total de 3489€ : pour la presse et la presse syndicale, les dessins du BRS et des affiches, les fournitures, les frais bancaires et la redevance annuelle du logiciel de paie.

J'en viens à faire un point rapide sur l'utilisation de la **subvention CNRS** qui s'élève à **30 240€**. Vous avez un tableau récapitulatif dans votre pochette. Comme chaque année, cette subvention a servi à régler la location du duplicopieur, l'achat du papier pour le BRS, les frais de routage et d'envoi postal des BRS, les frais d'affranchissement et de téléphone du premier semestre 2016 et quelques petites fournitures. Par ailleurs nous avons pu investir dans l'achat d'un nouveau matériel de visio-conférence pour lequel nous avons bénéficié des tarifs du marché national UGAP.

Pour conclure, l'excédent de 12 513 € au niveau national et de 17 774 € au niveau des sections ne doit pas nous faire oublier que le montant des cotisations est en baisse depuis deux ans. Il est nécessaire d'inverser cette tendance en lançant une campagne offensive de syndicalisation, au risque de fragiliser l'équilibre actuel.

Enfin, quelques mots concernant notre **prochain congrès en mars 2018**. Le budget prévisionnel s'élève à 42 600 €. Le coût du mandat est estimé à 25 €, montant identique à celui du congrès de 2011. Ce qui porte la part des sections à 34 900 €, les frais de transport des membres de la CE sortante, du secrétariat et des invités, soit 7 700 € restant étant à la charge du syndicat national. Comme pour le congrès de 2015, nous vous proposons de prélever la part des sections au moment du congrès. Je rappelle les règles : le nombre de mandats est fixé en fonction des cotisations versées l'année précédant la date du CSN ayant voté la date et l'ordre du jour du congrès (article 17 des statuts). Il est calculé sur la base d'1 FNI et 9 timbres (soit 10 mois de cotisations) pour 1 mandat.

Compte rendu de la CNSPH du CNRS du 27 juin 2017

Représentant de l'administration :

Isabelle LONGIN : ressources humaines,
Ghislaine BEC : responsable de la mission insertion handicap,

Représentants du personnel :

SNTRS-CGT : Jean-François LAUNAY, Yveline LAVERRET.
SNCS FSU : Patrick GUEDJ, Isabelle BRANCOURT
SGEN CFDT : Pierre LANTOINE, Marylène BERTRAND-URBANIACK
SNIRS-CGC : Sandrine FLÉCHEL
SUD Recherche EPST : Antonio SERPA
SNPTES : Marie-Christine GONTHIER
FO : Damien CONNETABLE

Ordre du jour

- Validation du compte rendu de la CNSPH du 23 novembre 2016
- Présentation du bilan de l'activité handicap au titre de 2016
- Information sur la mise en œuvre de la convention CNRS/FIPHFP
- Point d'avancement du plan d'action 2016 – 2019
- Actualités du FIPHFP
- Question diverses

SNTRS / Questions sur le recrutement des chercheurs
Recrutement en catégorie C

Secrétaire de séance : Marylène Bertrand – Urbaniack

1. Validation du CR de la CNSPH du 23 novembre 2016

Le CR est adopté

2. Présentation du bilan de l'activité handicap au titre de 2016

Tableau déclaration Mai 2017

1144 agents concernés par l'obligation d'emploi au 31 décembre 2016.

G. BEC : Pour atteindre les 6% il faudrait 1485 on est à 4,62% de taux emploi direct et 4,73% si l'on rajoute les dépenses éligibles

Ci-dessous l'évolution des agents bénéficiant de l'Obligation d'Emploi

Obligation d'emploi Présence des agents B .O.E. déclarés

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population référence	25 584	25 630	25 505	25630	24 955	24 880	2 4330
Nombre légal bénéficiaires	1 535	1 537	1 530	1519	1 497	1 492	1 485
Effectif BOE 1^{er} janvier N-1	959	1057	920	984	996	1 079	1 144
Taux emploi direct %	3,75	4,12	3,61	3,88	3,99	4,34	4,62
Taux emploi légal %	3,82	4,22	3,67	3,95	4,06	4,47	4,73
Dépenses ouvrant droit UD €	310 596	388 943	201 212	271 023	312 778	563 804	480 323
Unités déductibles	19,14	23,73	16,57	15,79	18,22	32,84	27,80
Unités manquantes après déduction	556,86	456,27	593,43	519,21	482,78	380,16	312,20
Montant contribution €	2 960 248	2 515 879	3 346 940	2 937 716	2 760 550	2 192 013	1 817 205

Il nous manque 312 personnes. Le montant de la contribution diminue 1 M pour 2017. Le CNRS peut se réjouir de voir sa contribution diminuer, mais la contribution FIPHFP diminue également. Le FIPHFP a engagé une réflexion pour voir comment augmenter cette contribution. Le CNRS est devenu employeur membre du FIPHFP et contribue aux travaux du comité à travers trois commissions :

- Partenariat
- aides
- Finance

C'est à travers cette dernière que le CNRS participe à la réflexion sur la pérennité du financement du FIPHFP. L'AGEFIP qui est le collecteur pour le secteur privé rencontre les mêmes difficultés. Les dépenses du CNRS ouvrant droit à la contribution FIPHFP s'élèvent à 480 293 € pour 2016 contre 563 804 € en 2015.

P. 7

Dépenses ouvrant droit à réduction d'unités manquantes

catégorie	réalisé 2015 (déclaration 2016)	réalisé 2016 (déclaration 2017)
secteur adapté et protégé	227 225,87	153 097,00
travaux accessibilité locaux SPI	214 570,00	199 657,43
aménagement postes hors catalogue	30 484,39	214,54
aménagement SPAT	33 307,27	12 307,83
1/3 accompagnement prof	58 216,24	115 046,27
TOTAL	563 804,00	480 293,07

Pour les aménagements de postes hors catalogue, le montant en 2015 était de 30 484,39 réalisés en 2015 contre 214,54 en 2016. Les laboratoires n'ont pas à prendre en charge les aménagements sur leur soutien de base, c'est pris en charge directement par la Mission insertion handicap (MIH).

Le FIPHFP fait en fonction de son budget et s'adapte avec l'évolution de la société. Réflexion en cours pour ne plus financer les aménagements de poste suite à préconisation des médecins de prévention. Il a déjà alerté les employeurs à plusieurs reprises.

Bilan campagne de recrutement concours externes

Le bilan général des recrutements 2016

POSTES	CH		IT		DOC/POST-DOC		APPRENTIS		TOTAL	
	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F
Ouverts	8		26		19		2		55	
Pourvus	9	5	25	13	18*	9	1	1	53	28

* dont 7,5 prolongations de contrats.

Personnels IT : les niveaux de recrutement des postes ouverts

	2014						2015						2016							
	AJT	T	AI	IE	IR	Σ	AJT	T	AI	IE	IR	Σ	AJT	T	AI	IE	IR	Σ		
B A P	A		1		1	3	5	A			2	3	5	A		4	1	2	7	
	B		1				1	B		1		1	2	B		1			1	
	C			2	1	2	5	C		1	2	1	4	C		2			2	
	E		1	2	2		5	D		1		1	2	D					0	
	F			1	1		2	E		1	1	3	2	7	E		1	2	3	6
	J		7	2	1	1	11	F		1			1	1	F					0
			7	2	1	1	11	J		8		1		9	J		6	2	1	9
	0	10	7	6	6	29		0	9	5	8	8	30		0	7	9	4	5	25

SNTRS-CGT: Nous constatons qu'il n'y a plus de recrutement en catégorie C. Nous pensons que cela est dommage car souvent c'est une possibilité pour les personnes porteuses de handicap non diplômées de sortir de l'emploi aidé.

I Longin : Le CNRS a pour politique de répondre aux besoins des laboratoires et il s'avère qu'il n'y a plus de demande dans cette catégorie. Nous pouvons comparer à l'université qui n'a pas la politique ambitieuse du CNRS et qui recrute beaucoup de catégorie C.

SNTRS-CGT: Nous ne remettons pas en cause la volonté de recruter des IT des catégories B et A ainsi que la volonté de recruter des chercheurs mais nous souhaiterions que soit rappelés aux laboratoires et instituts qu'ils doivent aussi penser aux catégories C. Cela d'autant plus qu'en CAP nous avons pu constater que certains recrutements en catégorie B pouvaient mettre la personne en difficulté au regard des qualifications exigées par le poste

G Bec : les consignes de la DRH sont ne pas prendre d'agent surdiplômé et d'éviter les postes mutualisés.

SNTRS-CGT: nous voulions effectivement attirer votre attention sur les postes mutualisés (difficultés supplémentaire pour un agent en situation de handicap). C'est pour tout agent une difficulté et pour nous ce n'est pas raisonnable de rajouter cette contrainte. C'est souvent difficile de répondre aux attentes de ce type de poste en 6 mois (rapport à mi-parcours) et on se retrouve en en CAP notamment des techniciens à ne pas titulariser des agents. C'est un échec pour l'agent mais pour tout le monde.

A chaque fois nous pensons qu'il faut mener une réflexion pour sensibiliser les équipes accueillantes. Il faut que la direction d'un laboratoire prenne conscience de l'investissement que cela va nécessiter pour les collègues. Quand cela se passe mal, les conséquences sont néfastes pour tout le monde. Bien évidemment pour la personne qui n'est pas titularisée mais aussi pour tous les collègues qui ont fait l'accompagnement et qui vont le ressentir également comme un échec C'est un investissement humain.

Nous pensons qu'il devrait y avoir une obligation de formation pour au moins un membre du laboratoire qui obtient un poste de ce type .La motivation de recruter un personnel reconnu travailleur handicapé doit être bien évaluée.

I Longin : nous ne sommes pas partisans de rendre obligatoires les formations organisées par la MIH mais nous les recommandons. La procédure va être complétée afin d'avoir un tuteur de suivi.

G Bec : les postes qui sont débloqué pour le handicap viennent de la réserve et celle-ci est constituée sur l'ensemble des postes disponibles pour le CNRS. Ce ne sont donc pas des postes supplémentaires

Le bilan pluriannuel des recrutements

possibilités recrutements		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total	2017
VC chercheurs	ouverts		3	3	5	13	6	9	8	6	9	62	8
	pourvus		3	4	6	9	6	9	7	8	9	61	
VC personnels IT	ouverts	45	56	56	56	40	39	34	31	30	25	412	26
	pourvus	45	53	42	56	42	36	32	27	30	25	388	
formations doctorales/postdoctorales	ouverts	6	13	10	10	9	9	10	10	11	11,5	99,5	19
	pourvus	6	6	6	15	9	9	7	13	11	10,5	92,5	
prolongation	ouverts							2	4	8	7,5	21,5	
	pourvus					4	3	5,5	4,5	8	7,5	32,5	
apprentissage	ouverts							2	2		2	6	2
	pourvus					1		1	1		1	4	
détachement	pourvus					1			1			2	
réinsertion professionnelle	pourvus					1						1	
TOTAL	ouverts	51	72	69	71	62	54	57	55	55	55	601	55
	pourvus	51	62	52	77	67	54	54,5	53,5	57	53	581	

Pour les IT en 2016, 26 dossiers ont été examinés en CAP avec avis favorable. En CAP des techniciens un contrat a été renouvelé au 1^{er} décembre 2016 et une fin de contrat prononcée également au 1^{er} décembre 2016.

3. Information sur la mise en œuvre de la convention CNRS/FIPHFP

Etat prévisionnel abrégé des recettes et des dépenses

	Budget initial	réalisation 2016	prévision 2017	prévision 2018	Total
aides techniques et humaines	3 988 895,00	1 332 251,04	1 329 193,00	1 340 259,00	4 001 703,04
sensibilisation et formation des acteurs	100 000,00	73 607,30	33 000,00	33 000,00	139 607,30
dépenses d'études	-	-	-	-	-
autres dépenses	911 105,00	342 083,30	340 417,00	222 771,00	905 271,30
TOTAL	5 000 000,00	1 747 941,67	1 702 610,00	1 596 030,00	5 046 581,67
% d'exécution prévisionnel		35%	34%	32%	101%
Versement 1 ^{ère} année		1 701 360,00			
demande fonds année 2			1 749 191,67		
solde prévisionnel					3 345 221,67

Le montant des dépenses éligibles s'élève à **1 747 941,67 € HT**, ce qui représente un écart de **46 581,67 €** par rapport au 1 701 360 € inscrits dans la convention pour 2016. Le montant des dépenses propres au CNRS est de **759 770,40 €**. Les aides techniques et humaines représentent **76%** du montant total des dépenses justifiées auprès du FIPHFP.

Dépenses totales notifiées : 2 507 712,07 €

4. Point d'avancement du plan d'action 2016 – 2019

RAPPEL sur les chantiers 2017

- Recrutement des chercheurs par la voie contractuelle : professionnalisation des présidents de section pour le recrutement et des membres des commissions de titularisation
- Accompagnement dans les laboratoires : élaboration de fiches de pratiques professionnelles pour les encadrants et les experts
- Compensation du handicap : adaptation des modalités de gestion des aides au nouveau cadre d'intervention du FIPHFP
- Professionnalisation des acteurs : formation des infirmières et des IRPS sur les problématiques du handicap au travail
- Prise en compte du risque TMS dans la prévention du handicap au travail

Réalisations du 1er semestre 2017

- Attribution d'un contrat doctoral « recherche sur le handicap »
- Formation des présidents de section concernés par le recrutement des chercheurs en situation de handicap
- Formation des membres désignés pour faire partie des commissions de sélection des personnels IT
- Formation des membres des commissions concernés par la titularisation des chercheurs en situation de handicap
- Amélioration du processus d'accompagnement des chercheurs en situation de handicap en lien avec le CN
- Amélioration du processus d'accompagnement des personnels ingénieurs et techniciens en situation de handicap en lien avec les DR
- Elaboration d'un cahier de fiches de pratiques professionnelles
- Prise en compte du risque TMS dans la prévention du handicap au travail
- Projet de formation des infirmier-e-s et des IRPS sur les problématiques du handicap au travail
- Projet de collaboration avec le BRGM et INSU pour des étudiants handicapés

5. Actualités du FIPHFP

Le CNRS, devenu employeur membre du FIPHFP, contribue aux travaux du comité à travers trois commissions de travail : **partenariat, finances** et **aides**. Les commissions durent une demi-journée et se déroulent quelques semaines avant chaque réunion plénière du comité national. Elles préparent les débats et valident le passage des dossiers devant le comité national. Huit réunions se sont déroulées depuis janvier :

- Partenariat : 26 janvier - 20 avril et 1er juin
- Aides : 26 janvier - 20 avril et 1er juin
- Finances : 16 mars et 21 avril

Création d'un groupe de travail « trajectoire financière »

- problématique : comment remédier aux difficultés structurelles budgétaires du FIPHFP au regard de « l'effet ciseaux » ?
- objectif : établir un discours argumenté visant à la pérennisation du FIPHFP pour être porté à l'extérieur ;
- attachement et principes :
 - non démantèlement de la loi de 2005
 - non-discrimination de carrière accompagnement durable des agents tout au long de leur carrière
 - non-discrimination au conventionnement entre employeurs ayant + de 6% et – de 6%

6. Questions diverses

- **SNTRS-CGT**: L'absence de recrutement de poste handicap en catégorie C.

La réponse a été faite lors du point 2.

- **SNTRS-CGT**: il nous a été signalé une difficulté pour le recrutement de chercheur. Un laboratoire n'a pas eu de réponse claire concernant le recrutement d'un post doc qui avait eu un accident très grave lors d'une mission et qui souhaitait postuler à la section 29. Ce laboratoire s'est pourtant renseigné auprès de la délégation et de l'institut mais il a été peu ou mal renseigné. Certains collègues nous ont déjà indiqué qu'ils n'avaient pas été bien renseignés quand ils s'adressaient à l'INE Nous demandons à ce que tous les instituts et bien entendu les délégations soient bien au fait des procédures afin qu'ils soient à même de renseigner au mieux les agents et les laboratoires.
- **G BEC** : Normalement les délégations et les instituts maîtrisent bien les procédures et je suis étonné par votre question mais nous la notons.

Compte rendu de la Commission Nationale de Mobilité (CNM) CNRS du 5 juillet 2017

Sont présents pour l'Administration : Pierre Coural (Président), Christophe Geourgon, Richard Retoux, Ludovic Brutinot, Jean-Pierre Reyes, François Gautron et Rafika Lemtella

Sont présents pour les Organisations syndicales : Patricia Fouquereau et Sabine Berry Sntrs-Cgt, Patrick Figon Sgen-Cfdt, Patrick Guedj Sncs-Fsu, Sophie Collin Snptes, Améziane Cherfouh Sud recherche Epst.

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 6 juillet 2016 ;
2. Bilan de la campagne de mobilité interne NOEMI d'hiver 2016/2017 ;
3. Bilan de la campagne de mobilité interne FSEP d'hiver 2016/2017 ;
4. Questions diverses.

Le compte rendu de la réunion du 6 juillet 2016 est validé à l'unanimité.

Sud a deux questions à poser lors de cette réunion :

1. 2 postes en Bap E passés sur la BIEP et non sur NOEMI.
P. Coural répond que c'étaient des postes nécessitant des qualifications « très pointues » que le CNRS n'avait pas dans son vivier.
2. Postes mutualisés FSEP ?
2 fonctions mutualisées soit 3% (6% en 2016)

Bilan de la campagne de mobilité interne NOEMI d'hiver 2016/2017 présenté par Rafika Lemtella du Sdp-It (DRH) :

La campagne a ouvert du 28 novembre 2016 au 12 janvier 2017 avec une prise de fonctions au 1^{er} avril 2017 sauf en cas de mobilité géographique ou pour des raisons familiales ou lorsque la décision de sélectionner un candidat intervient moins de 10 jours avant la date de clôture de la campagne, la prise de fonctions est au 1^{er} juillet 2017.

Il y a eu 403 fonctions affichées cette année contre 429 en 2016, 446 en 2015, 341 en 2014.

Sur ces 403 fonctions, 24 sont mutualisées ce qui représente 4% et reste stable par rapport à 2016, 2016 étant la 1^{ère} année où les fonctions mutualisées faisaient leur apparition.

Il y a eu 884 candidatures, ce chiffre est en baisse de 15% par rapport à 2016.

Nous avons posé la question au DRH pour savoir si cette baisse était liée « à l'effet Rifseep » ou pour certains agents de Bap E l'incertitude de ne plus toucher la PFI.

P. Coural nous répond un peu par l'évasive nous disant que le CNRS (la DRH) travaille à mettre en place des plateformes d'information (compte ENSAP) pour que les agents soient mieux informés sur les fonctions, mais le travail est encore à faire...



Bilan de la campagne de mobilité interne FSEP d'hiver 2016/2017 présenté par Rafika Lemtella.

La campagne a ouvert du 28 novembre 2016 au 12 janvier 2017 avec une prise de fonctions au 1^{er} juin 2017.
183 fonctions FSEP ont été affichées (168 en 2016, 113 en 2015).
Il y a eu 287 candidatures (280 en 2016, 204 en 2015).

Sud trouve que FSEP marche moins bien que NOEMI.

- En NOEMI 185 postes pourvus soit 46% des fonctions affichées
- En FSEP 62 fonctions pourvues soit 34% des fonctions affichées

P. Coural souhaite maintenir le taux de fonctions en affichage FSEP. Il y a assez peu de postes mutualisés et ce n'est pas une priorité pour le recrutement et la mobilité.



Prochaine CNM le 5 octobre 2017